



DEPARTEMENT DE L'OISE  
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

CANTON DE MOUY

MAIRIE DE HERMES

Date de la convocation :

22 juin 2022

**OBJET :**

Tarifs de location de la salle du  
foyer

N° 2022-033

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Absents : 2
- Procurations : 1
- Votants : 18

Certifié exécutoire pour avoir été  
transmis au contrôle de légalité le :

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Grégory Palandre, Maire.

Civilité	Nom prénom	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
Monsieur	Grégory Palandre	X		
Monsieur	Frédéric Brigaud	X		
Madame	Claire Lejeune	X		
Monsieur	Manuel Balache	X		
Madame	Isabelle Pellet	X		
Monsieur	Georges Roussel	X		
Madame	Marie-Claude Manzinali	X		
Madame	Liliane Lammens	X		
Monsieur	Jean-Marc Bonnay	X		
Monsieur	Patrick Faderne	X		
Monsieur	Gaëtan Bondu	X		
Madame	Lydie Blin	X		
Madame	Véronique Moreau		X	Patrick Faderne
Monsieur	Emeric Cellier	X		
Madame	Nathalie Laprevote	X		
Monsieur	Axel Descroix	X		
Madame	Céline Miquel		X	
Monsieur	Antoine Helbert	X		
Madame	Joelle Carbonnier	X		

Secrétaire de séance : Gaëtan Bondu

Résultat du vote :

- Pour : 18 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix

### OBJET : TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DU FOYER

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-003 du 24 février 2016 relative à la location de salle et règlement intérieur

Considérant la volonté de réactualisation le prix de location de la salle du foyer compte tenu des travaux effectués, notamment l'installation d'un système de chauffage/climatisation,

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le 28/06/2022

ID : 060-216003103-20220627-2022\_033-DE

SLOW

- **FIXE** le tarif de location de la salle des fêtes pour le week-end co  
locations signés à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022

TARIF 1	Particuliers domiciliés sur la commune	250 €
TARIF 2	Associations	Gratuité pour une location par an 90 €
TARIF 3	Particuliers extérieurs à la commune	450 €

- **DECIDE** qu'un acompte de 50 € sera versé au moment de la réservation
- **FIXE** le montant de la caution à 500 €
- **AUTORISE** le maire à signer tout document y afférent
- **ABROGE** la délibération n°2016-003 du 24 février 2016 relative à la location de salle et règlement intérieur

Fait et délibéré à Hermes, le jour, mois et an susvisés  
Pour extrait certifié conforme

